

Conseil municipal du 20 juin 2014

Compte rendu

Secrétaire de séance : Nathalie Sordoillet

Ordre du jour :

- 1- Divers points d'ordre budgétaire ou comptable
- 2- Point sur les projets en cours
- 3- Désignation des membres de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)
- 4- Questions diverses

Le vendredi vingt juin deux mille quatorze à vingt et une heures trente, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Geneviève Decisier, 1^{ère} adjointe au maire, puis de Luc Villaret, maire.

Etaient présents : Luc Villaret, Geneviève Decisier, Pierre Boissière, Nathalie Sordoillet, Sylvie Fenétrier, Frédéric Pascal, Adrienne Lautric, Thierry Landes, Nicole Caillat.

Etaient absents : Gérard Etancelin et Gaultier Sordoillet.

Après relecture du procès-verbal de la réunion du Conseil du 14 mai dernier, Geneviève Decisier a ouvert la séance, en attendant l'arrivée de Luc Villaret, de retour de déplacement.

I- Divers point d'ordre budgétaire ou comptable ont été examinés

- Changement d'affectation de la subvention du Conseil général au titre de la dotation solidarité 2012-2014

La subvention de 5 000€ accordée par le Conseil général du Gard au titre du Fonds départemental d'équipement (FDE)/solidarité pour une prévision de travaux d'investissement de 10 000€ prévus sur la ligne "*aménagement de hameaux*" doit être portée sur une ligne autre avant le 1^{er} décembre 2014.

Après délibération, cette subvention sera affectée sur une ligne "*aménagement de bâtiments communaux (Eglise, temple, mairie, bergerie du Trescol)*".

Voté à l'unanimité (8 voix).

- A la demande de la perception, une délibération du Conseil est nécessaire pour que le budget de la commune et du budget de l'eau soient votés par chapitre et non par opération. Cette délibération sera jointe au budget.

Voté à l'unanimité (8 voix).

- Lors du vote du budget, des opérations de cession ont été inscrites par erreur et ont fait l'objet d'une modification technique automatique par la perception. Une délibération du Conseil est nécessaire pour que soient transférés les comptes 192-040 au compte 020, en dépense d'investissement ; 675-042 au compte 678, en dépense de

fonctionnement ; 775 au compte 7788 en recette de fonctionnement ; 776-042 au compte 7788 en recette de fonctionnement.
Voté à l'unanimité (8 voix).

II- Point sur les projets en cours

Le 25 avril dernier, l'équipe municipale avait identifié les questions devant être traitées par la municipalité dans les prochains mois, et désigné sujet par sujet des personnes référentes (Cf. le bulletin n°75).

Un point sur l'avancement de chacun de ces projets a été fait en séance. Des avancées ont été réalisées sur plusieurs sujets.

1- L'entretien des bâtiments communaux

- *La mairie* : Pierre Boissière a fait intervenir Roland Guiraud, plombier à Saint Hippolyte, pour déboucher les chéneaux bouchés. Il lui a par ailleurs demandé un devis pour prévoir un réducteur de pression pour les toilettes de la mairie.

- *Le local des chasseurs* : Thierry Landes va demander trois devis pour une dalle et un puits perdu.

- *L'église* : M. Viala (maçon à Ganges) est venu sur place. Il prépare un devis pour la réparation de la sacristie.

- *La bergerie du Trescol* : l'entreprise de menuiserie Viala (Cognac) a réparé les portes coulissantes des sanitaires. Frédérick Pascal et Pierre Boissière verront si certains travaux (ex. cheneaux, pose de gouttières, auvent extérieur ...) pourraient être confiés à des bénévoles, ou à des entreprises.

Les abords extérieurs du futur théâtre de verdure sont maintenant délimités. L'ensemencement est possible.

Par ailleurs, après les nombreux évènements qui se sont déroulés depuis l'ouverture de la bergerie, un état des lieux collectifs doit être fait rapidement par les conseillers volontaires pour juger de l'opportunité de faire, ou non, un nettoyage approfondi des lieux.

2- La filière bois-énergie

Une note détaillée sur le projet a été élaborée. Elle est disponible en mairie et peut être consultée ou téléchargée sur le site Internet.

Des contacts vont très prochainement être pris avec EDF. En outre, Luc Villaret se rendra en Suisse au début du mois de juillet, avec une équipe de l'INRA, pour voir un gazéificateur et son fonctionnement.

Nicole Caillat informe que, le moment venu, elle pourra étudier les possibilités d'aides financières européennes dont pourrait bénéficier le projet.

3- La construction de la halle

Luc Villaret a rappelé l'importance très grande qu'il attache à ce projet de construction dans la commune, tant pour le lien social qu'elle favorisera que pour le tourisme. Il propose qu'une réunion de travail se tienne rapidement, pour préparer la réunion publique que la municipalité voudrait organiser sur ce projet.

Il est acté que cette réunion préparatoire se tiendra le jeudi 26 juin à 18 heures chez Gaultier Sordoillet, à Ferrier, pour éviter à ce dernier de se déplacer.

III- La désignation des membres de la Commission intercommunale des impôts directs (CIID)

Une lettre du 16 juin 2014 de Jacques Rigaud, président de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises, demande à notre commune de désigner, par délibération du Conseil municipal, 3 à 6 personnes susceptibles de siéger à la Commission intercommunale des impôts directs (CIID).

Sont désignés à l'unanimité : Pierre Boissière, Sylvie Fenétrier, Nicole Caillat, Frédérick Pascal.

IV- Les autres questions

- Les demandes de l'association du marché

Deux lettres de l'association "Place au marché" ont été adressées à la mairie : l'une du 11 juin pour demander l'autorisation d'installer une zone ombragée sur la place (filet de camouflage léger, nécessitant le scellement au sol de trois ou quatre poteaux le long du mur, et après la croix, et autant en face) ; l'autre, du 15 juin, sollicitant une subvention de la commune de 200€, pour un coût total de cette mise en ombre de 450€.

Des membres du bureau de l'association, présents lors de la réunion du Conseil, ont précisé que cette installation pourrait être utilisée en d'autres occasions et qu'elle serait démontée à chaque fin de saison.

Après débat, il a été décidé que, compte tenu de l'importance de ce marché dans la vie de la commune, l'intégralité du coût de cette mise en ombre (soit 450€ environ) sera prise en charge par la commune. (9 voix pour).

- Le projet d'éco-hameau

Luc Villaret a fait part d'un appel téléphonique reçu du Secrétaire général de la sous-préfecture du Vigan, l'informant que le recours gracieux formé contre le refus du permis d'aménager avait été transmis à la préfecture de Nîmes, et qu'il sera rejeté. Une lettre de refus motivée devrait parvenir dans les jours qui viennent.

En attendant ce courrier et les suites qui y seront données, les élus se sont engagés, à titre personnel et à l'unanimité, à examiner le cas de chacune des familles que cette décision plonge dans le désarroi et à leur apporter toutes les aides nécessaires. (9 voix pour).

- **Le soutien à l'initiative de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises en faveur des intermittents du spectacle**

Par 7 voix pour et 2 abstentions, un soutien a été apporté à la démarche de Jacques Rigaud pour dénoncer la situation de précarité des intermittents du spectacle sur les territoires de notre région.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h15.